

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 25 MARS 2009**

**Membres présents :** Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS ET Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER.

**Membre absent excusé :** M. Jean-Michel STEPHAN qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER.

**Membre absent :** M. Claude LINDNER.

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

### **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une rectification est à apporter au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 février 2009. Les abstentions de MM. Christian KLIPFEL et Thomas RUBY portaient uniquement sur le vote des subventions (et non sur la prise en charge des frais de location du gymnase du SIVOM et les prix des concours locaux).

Suite à cette rectification, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 février 2009.

#### **26.02.2009**

- réunion des vice-Présidents de la communauté de communes du Sultzerland avec à l'ordre du jour la délibération concernant la vente de terrains, l'avancement de la zone d'activités, le point sur le RAM

#### **27.02.2009**

- assemblée générale des caisses locales Outre Forêt du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel

#### **04.03.2009**

- rencontre avec Bernard LIEVRE pour préciser les modalités de son départ en retraite
- assemblée générale de la caisse locale Sultz et Environs de Groupama Alsace

#### **05.03.2009**

- rencontre avec MM. DISSOUS, directeur de la Société WALTER France et KNITTEL, directeur de la Société GUNTHER : constat de chiffres en baisse et de décote d'activité importante

#### **06.03.2009**

- visite de l'église catholique avec M. HAIBACH en vue de l'établissement d'un diagnostic

**07.03.2009**

- réunion d'information de l'AFAL (Association des Frontaliers d'Alsace Lorraine) à La Saline : 600 personnes étaient présentes à cette réunion (alors que l'association tablait sur 400 personnes maximum), signe de fragilité de l'emploi des deux côtés de la frontière

**09.03.2009**

- réunion de travail avec le CAUE et les services et organismes intéressés pour l'élaboration du projet de maison des services ; option d'une solution « par bâtiment » ce qui signifie garder les 3 entités (mairie, maison STAUB, maison BLAESIUS) avec des « passerelles » de communication entre les entités

**11.03.2009**

- réunion des commissions « Services à la personne », « urbanisme et environnement », « informations communications fêtes et cérémonies » et « développement économique et tourisme » pour la préparation du budget primitif 2009

**12.03.2009**

- expertise à La Saline concernant les travaux de gros œuvre ; seuls les fissures du mur séparant les WC homme pour personnes handicapées et les loges ont été retenues comme relevant de la garantie décennale

**16.03.2009**

- Conseil d'Administration du collège
- réunion de la commission « projets et travaux » pour la préparation du budget primitif 2009

**17.03.2009**

- rencontre avec le promoteur de l'hôtel restaurant qui est toujours intéressé par une implantation à Soultz-sous-Forêts ; il souhaite toutefois voir s'il n'y a pas de possibilités alternatives à celle prévue à proximité de la voie ferrée
- réunion du comité directeur du SICTEU : budget annexe du Sageece, compte administratif 2008 et budget primitif 2009 ; par ailleurs les délégués informent le conseil municipal qu'il faudra une dérogation pour l'aménagement de la rue Frohnacker vu que le nouveau plan pluriannuel n'est pas encore opérationnel
- spectacle « Le Bateau Ivre »

**18.03.2009**

- réunion du comité de l'école municipale de musique : la fête de fin d'année aura lieu le 26 juin 2009. Début de passation de pouvoir entre l'actuel directeur Frédy WEBER et le nouveau responsable Alfred KREISS. La rentrée de l'école de musique se fera plus tôt ; il a, par ailleurs été constaté que le projet de transformation de la maison forestière en maison de la musique est difficilement réalisable compte tenu de la configuration de la maison forestière
- réunion du comité directeur du Seltzbach : compte administratif 2008, budget primitif 2009, programmation des travaux du nouveau plan pluriannuel

**19.03.2009**

- rencontre avec M. Haberkorn de la mission Voix Alsace pour concrétiser le projet de centre de compétence de la voix à La Saline et en préciser les contours. A Cœur Joie serait le partenaire de ce projet. Il est proposé d'organiser 2 grandes manifestations par an : Chanter Noël et Chanter le printemps. Il est également prévu de favoriser la création de chorales scolaires
- réunion du comité directeur du SYCOFOSE : compte administratif 2008, budget primitif 2009, compte de gestion 2008 du trésorier. La contribution de Sultz-sous-Forêts pour 2009 s'élève à 48 639 €
- réunion de la commission des finances de la communauté de communes du Sultzerland pour la préparation du budget primitif 2009
- réunion du bureau syndical du Syndicat Mixte du SCOTAN

**20.03.2009**

- rencontre avec les dirigeants de CNA et STIB dans le cadre de la poursuite de la rencontre avec les chefs d'entreprise : net recul de l'activité
- réunion d'information sur le cycle bilingue
- vernissage de l'exposition « Autour du verre et de l'aquarelle » à la Saline
- présentation et démonstration d'une tente « Europratic » (remplacement des échoppes en bois) : les membres de l'OMACSL et de la commission « Sports Loisirs Culture et Associations » étaient invités à cette présentation. Ces tentes seront propriété de la commune et une convention de gestion sera signée avec l'OMACSL
- réunion de l'OMACSL

**22.03.2009**

- assemblée générale du Club Vosgien – section de Sultz-sous-Forêts/Merkwiller
- salon du Livre Jeunesse de Wissembourg au Relais Culturel de Wissembourg avec vente aux enchères au profit de l'épicerie sociale qui va ouvrir à Wissembourg ; il est vraisemblable que cette épicerie sociale accueillera également des habitants de Sultz-sous-Forêts

**23.03.2009**

- rencontre avec M. BATT de la Chambre d'Agriculture, M. MOITRIER, animateur rivières des services du Conseil Général et les agriculteurs pour faire le point sur les bandes enherbées et pour déterminer les emplacements des fascines à implanter dans le bassin versant du Schindelbach ; la mise en place de 110 ml de fascines est prévue prochainement pour retenir la terre lors de coulées de boue. Il s'agit de dispositions transitoires en attendant les travaux de mise en place des bassins de rétention
- réunion du conseil d'administration du CCAS pour le vote du budget primitif 2009
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux : compte administratif 2008, nouvelle tarification des travaux en régie et budget primitif 2009
- réunion de la commission des finances pour le budget primitif 2009

**24.03.2009**

- rencontre avec M. MOCHEL, Président de l'Eglise Evangélique de Sultz-sous-Forêts : le conseil municipal avait fixé un forfait d'occupation de 250 heures pour

l'année 2009. L'église évangélique souhaite une occupation de 300 heures pour 2009. En raison de travaux de réhabilitation, la maison des associations sera indisponible pendant un certain temps. L'église évangélique souhaite également organiser un certain nombre de manifestations à la Saline. Le Maire rappelle que la politique de La Saline est d'accepter toutes sortes de manifestations qu'elles soient syndicales, politiques, religieuses ou autres, mais que la destination première du lieu est culturelle. La question sera discutée en commission de pilotage des institutions culturelles

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland : le compte administratif génère un excédent de 313 000 € (montant résiduel du cumul des excédents antérieurs) en attendant que la zone d'activités produise ses effets en matière de taxe professionnelle. La section de fonctionnement du budget primitif 2009 est équilibrée grâce aux excédents antérieurs. Pas d'augmentation des taux des taxes. Parmi les investissements prévus en 2009 : plates formes multisports et terrain de jeux pour le périscolaire.

La contribution due au SMICTOM pour le ramassage des ordures ménagères passe de 73 € à 78 € par personne, alors que la presse relatait que le SMICTOM n'augmentait pas ses tarifs.

Christian KLIPFEL informe que la redevance due par la communauté de communes de Wissembourg a baissé de 9 % et que d'autres communautés de communes ont vu leur participation augmenter

A la question de Jean-Laurent VONAU demandant si le service est resté le même, le Maire répond qu'il n'y a pas eu de variation du nombre de levées. Renseignement sera pris auprès des délégués de la communauté de communes au sein du SMICTOM.

### **25.03.2009**

- réunion avec le cabinet OTE Ingénierie pour le PLU en préparation de la commission d'urbanisme de la commune. L'orientation qui se dessine vise à augmenter conjointement les zones constructibles vers Surbourg, vers Kutzenhausen et vers Hohwiller avec l'implantation du complexe sportif vers Hohwiller.

Jean-Laurent VONAU pose la question du deuxième point de franchissement de la voie ferrée pour relier le Rebberg à la nouvelle zone d'activités. Il pensait que la route de la zone d'activités serait prolongée pour passer le Seltzbach (point de franchissement à la sortie de Soultz-sous-Forêts vers Hermerswiller). Il précise également qu'il faut faire pression sur la SNCF pour obtenir l'accord pour un franchissement, et que cela devient urgent pour Soultz-sous-Forêts.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2005 la communauté de communes a modifié ses statuts et élargi sa compétence en matière d'urbanisme en intégrant, en plus des études de PLU, les réalisations et les mises à jour de ces documents. Ceci signifie que, formellement, la communauté de communes est décisionnaire en dernier ressort pour toute évolution de document d'urbanisme concernant les communes.

Jean-Laurent VONAU rappelle que la rédaction de la délibération a été imposée par la Sous-préfecture et demande au SDAU, assistant à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du PLU, d'approfondir sa recherche et son interprétation du texte. Il estime que dès qu'il y a changement de fonctionnaire, l'interprétation des textes diffère.

Le Maire rappelle que la délibération de prescription du PLU qui a été prise en juillet 2008 ne peut donc être considérée que comme une proposition de la commune qui doit être entérinée par la communauté des communes.

Jean-Laurent VONAU précise que ce dispositif est le même que celui en vigueur à la communauté de communes de Wissembourg.

Alfred SCHMITT confirme que c'est du « copier/coller » des statuts des communautés de communes de Wissembourg et de Sauer Pechelbronn.

Christian KLIPFEL confirme qu'au pays de Wissembourg le conseil communautaire ne fait qu'avaliser les décisions des communes.

Jean-Laurent VONAU rappelle que les petites communes ne voulaient pas faire le PLU, d'où la décision de faire un PLU intercommunal.

Affaire à suivre ...

- Le Maire informe l'assemblée que la commission plénière du Conseil Général du Bas-Rhin a avalisé le contrat de territoire Sultzerland Hattgau. Pour Sultz-sous-Forêts le contenu est conforme au plan pluriannuel voté par le conseil municipal le 7 janvier 2009
- rencontre avec M. ALBECKER, directeur de la Fondation du Sonnenhof, Mme JUND, architecte du projet de Sultz-sous-Forêts, Mme Alix BRIGNON du SDAU et l'exécutif municipal pour préciser le contenu de la révision du POS à entreprendre pour implanter l'établissement du Sonnenhof au Bruehl.

## **2. BUDGET PRIMITIF 2009**

Le budget primitif 2009 a été discuté en commission des finances.

### **→ Fixation des taux des 4 taxes locales**

Le Maire informe le conseil municipal que les bases ont été revalorisées par le Gouvernement à hauteur de 2.5 %, et propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales pour l'année 2009. Les taux, pour l'année 2009, sont votés comme suit :

Taxe d'habitation	:	11.58 %
Taxe Foncière Bâti	:	11.76 %
Taxe Foncière Non Bâti	:	43.40 %
Taxe professionnelle	:	9.61 %.

### **→ Contribution aux organismes de regroupement**

Le Maire communique au conseil municipal les contributions à verser aux différents organismes de regroupement pour l'année 2009 :

- SIVOM de la Région de Sultz-sous-Forêts (SIVU)	:	18 514 €
- Syndicat du Seltzbach	:	7 700 €

- Syndicat de la Piscine de Drachenbronn	:	39 857 €
- SYCOFOSE	:	48 639 €
- Syndicat des Vosges du Nord	:	4 325 €
- SICTEU (SAGEECE)	:	7 000 €

Soit un total de 126 035 €. Ce montant est inscrit à l'article 6554 du budget.

Il rappelle également que les investissements portés par le SIVU sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 90 %.

Les contributions des différents syndicats sont calculées pour la plupart en fonction du nombre d'habitants ; certains prenant en compte la population municipale, d'autres la population totale.

A la question de Céline GEFFROY demandant quelle est la différence entre la population municipale et la population totale, le Maire répond que la différence entre les 2 chiffres est la population comptée à part (étudiants, militaires ... ayant une résidence à l'extérieur et le domicile dans la commune).

## → Vote du budget primitif 2009

### • Budget de fonctionnement

Après la présentation de proposition du budget primitif par Dominique STOHR, adjoint aux finances, et sur proposition de la commission des finances, le Maire soumet au vote le budget de fonctionnement 2009, en équilibre, arrêté à la somme de 3 505 580 €. Il rappelle que conformément à la décision du conseil municipal du 25 février 2009, le résultat de fonctionnement 2008 a été reporté en section de fonctionnement du budget primitif 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) vote le budget primitif de fonctionnement 2009, en équilibre, comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	:	3 505 580 €
	Recettes	:	3 505 580 €.

### • Budget d'investissement

Après avoir donné les détails des investissements projetés en 2009, le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2009, en équilibre, arrêté à la somme de 3 224 000 €. Il rappelle que les opérations financières incluent en dépenses le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 198 300 € et en recettes l'excédent d'investissement de l'exercice 2008 d'un montant de 677 828 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) vote le budget primitif d'investissement 2009, en équilibre comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	:	3 224 000 €
	Recettes	:	3 224 000 €.

Suite à cette décision, Jean-Laurent VONAU intervient sur la réhabilitation du Rebhiesel de Soultz-sous-Forêts qui est de la compétence de la communauté de communes. Le Maire répond que la direction de l'AFPA sera recontactée à ce sujet.

Jean-Laurent VONAU interroge également sur l'aménagement de la Schwamm et rappelle que l'aménagement hydraulique est de la compétence du SAGEECE, mais le mur de soutènement est de la compétence de la commune. Une réflexion plus approfondie sera menée sur le sujet.

### 3. AFFAIRES FINANCIERES

#### → Personnel communal

- **Ecole municipale de musique – Modification des coefficients d'emploi et de rémunération des professeurs de piano et de clarinette**

Le Maire informe le conseil municipal que le professeur de piano a 2 élèves en plus et le professeur de clarinette 1 élève en moins à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. Leurs coefficients d'emploi et de rémunération sont actualisés comme suit :

- <u>Professeur de piano</u>	:	coefficient d'emploi	:	16.50/20 <sup>e</sup>
		coefficient de rémunération	:	13.33/20 <sup>e</sup>
- <u>Professeur de clarinette</u>	:	coefficient d'emploi	:	3/20 <sup>e</sup>
		coefficient de rémunération	:	2.42/20 <sup>e</sup> .

#### → Eglise catholique de Sultz-sous-Forêts

- **Etude de diagnostic et de programmation**

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général du Bas-Rhin met à la disposition des communes et des associations une nouvelle aide aux édifices du culte, sous forme d'un outil de gestion et d'aide à la décision. Ce nouveau dispositif permet de subventionner une étude de diagnostic et de programmation pour chaque édifice du culte, à l'exclusion des presbytères, des monuments historiques et des bâtiments inscrits à l'Inventaire supplémentaires des monuments historiques pour lesquels le dispositif d'expertise relève des services de l'Etat.

Cette étude permettra :

- de bénéficier d'un état des lieux précis à la fois technique et culturel et d'un outil d'aide à la décision réalisé par un professionnel
- de programmer des travaux en fonction des urgences ou des priorités sur au moins 5 ans
- de mieux maîtriser les coûts de restauration et d'entretien et de réaliser des économies notables à long terme.

Cette étude est aidée par le Conseil Général du Bas-Rhin à hauteur de 80 % plafonné à 5 000 € HT, soit une subvention maximale de 4 000 €.

Les services du Conseil Général ont fait connaître les coordonnées de 2 architectes susceptibles d'effectuer ce diagnostic, dont M. Arnold HAIBACH. Celui-ci, sur demande de la commune, a fait parvenir sa meilleure offre pour cette étude, comprenant un relevé, les diagnostics technique et culturel, la hiérarchisation des priorités d'intervention et l'approche estimative des travaux, pour un montant de 4 950 € HT (5 920.20 € TTC). Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer une étude de diagnostic et de programmation pour l'église catholique de Soultz-sous-Forêts et confie les travaux à M. Arnold HAIBACH, architecte – 15, rue de la République – 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS pour un montant de 4 950 € HT, soit 5 920.20 € TTC. Il charge le Maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

### → Subventions exceptionnelles

- **Classe de 3<sup>e</sup> B du Collège**

La classe de 3<sup>e</sup> B du Collège de l'Outre Forêt de Soultz-sous-Forêts vient de créer un club « Oradour : Souviens-toi ». Dans le cadre de ce club, les élèves feront des recherches sur l'histoire du massacre qui a directement touché l'Alsace. L'objectif de ce club est de participer au travail de mémoire des 2 régions et à leur réconciliation. La classe voudrait se rendre à Oradour le 10 juin, jour anniversaire du martyr. Pour alléger la charge financière des familles, la classe sollicite de la commune une subvention de 40 € ; le collège participera aux frais, ainsi que les enseignants accompagnateurs. Le Conseil Général du Bas-Rhin a également été sollicité pour une subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 40 € à la classe de 3<sup>e</sup> B du Collège de l'Outre Forêt. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

- **Association des Œuvres Scolaires**

La commune a versé, à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg, une subvention pour l'année 2007, et une subvention de 276 € pour l'année 2009 (1 € par enfant scolarisé dans l'enseignement primaire).

L'association ayant eu beaucoup de mal à récolter les données auprès des différentes écoles, aucune subvention n'avait été sollicitée en 2008, d'où la demande de l'association pour l'attribution d'une subvention de 276 € pour l'année 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 276 € à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg pour l'année 2008. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

### → Taxe Locale d'Urbanisme

- **Remise gracieuse des pénalités pour taxe locale d'urbanisme**

Le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Bischwiller a fait parvenir une demande de remise de pénalités (majoration de 5 % et intérêts de retard) suite à un délai de paiement pour les taxes d'urbanisme, échéance au 13 décembre 2008 et 14 février 2009, formulé par M. Fevzi SEN – SCI Le Rebberg à Soultz-sous-Forêts. En effet, l'intéressé ayant eu des problèmes personnels, souhaite un paiement mensuel pour ces taxes. La trésorerie de Bischwiller a émis un avis favorable à la demande.

Le Maire rappelle que seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, et demande au conseil municipal de se prononcer.



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la remise des pénalités à M. Fevzi SEN.

### → **Fixation des tarifs des locaux communaux pour les activités politiques et syndicales**

Le conseil municipal, par délibération du 4 février 2009, a fixé différents tarifs de location des locaux communaux pour 2009. Ces tarifs ne prenaient pas en compte l'occupation des locaux communaux pour des activités politiques et syndicales. Le Maire propose la mise à disposition gratuite des locaux ; par contre, concernant l'espace culturel La Saline, le régisseur sera facturé 30 €/heure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### → **COULEES DE BOUE**

#### • **Conventions avec les agriculteurs**

Suite à la réunion sur place avec MM. BATT de la Chambre d'Agriculture, MOITRIER du Conseil Général et les agriculteurs, ces derniers sont d'accord pour la mise en place de bandes enherbées sur leurs terrains sur une profondeur de 20 mètres d'un côté et de 10 mètres de l'autre côté. Pour la mise en place de ces bandes enherbées, les agriculteurs sont indemnisés par l'Administration à hauteur de 450 €/ha. Cette indemnisation ne concerne que les communes faisant partie du SICTEU au titre du programme expérimental de prévention des coulées de boues en cours.

Dans les autres communes ayant mis en place des bandes enherbées les agriculteurs sont généralement rétribués à hauteur de 1 € par ml de bande enherbée de 10 m de profondeur au titre d'une prestation de service, ce qui représente 1 000 €/ha.

Le Maire propose donc de rétribuer les agriculteurs pour la prestation de mise en place des bandes enherbées à hauteur de 0,55 € par ml de bande de 10 m de profondeur.

Une convention sera établie avec les agriculteurs concernés

#### • **Fascines**

Pour compléter le dispositif provisoire de prévention des coulées de boue, en attendant la réalisation des bassins de rétention, le Maire propose la mise en place de fascines sur un certain nombre de parcelles du versant du Schindelbach. Le montant estimatif des travaux est d'environ 8 800 € HT pour 110 ml de fascines, subventionné à hauteur de 60 % par le Conseil Général du Bas-Rhin. Il propose également une indemnisation aux agriculteurs d'un montant de 2 €/ml de fascines.

A la question de Jean-Laurent VONAU sur la compétence pour ces travaux et à qui appartiennent les terrains, le Maire répond qu'il faut aller de l'avant pour éviter les coulées de boue et demande au conseil municipal de se prononcer pour lui permettre de prendre les dispositions qui s'imposent.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER), décide :

- la rétribution des agriculteurs pour la prestation de mise en place des bandes enherbées à raison de 0,55 €/ml pour une bande de 10 mètres de profondeur
- la signature d'une convention avec les agriculteurs concernés

- la mise en place de fascines pour un montant de travaux estimé à 8 800 € HT
- de solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin, avec autorisation de démarrer les travaux avant toute décision de subvention
- l'indemnisation des agriculteurs pour la mise en place des fascines à raison de 2 €/ml.

#### **4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- immeuble cadastré section 38 n° 454/142 lieudit « Flachshoeh » d'une contenance de 715 m<sup>2</sup>.

#### **6. DIVERS**

##### **→ Adhésion au Centre Antibruit du Bas-Rhin**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par le Centre Antibruit du Bas-Rhin pour une adhésion de la commune à cette association fondée en 1970, unique en France dans son rôle de conseil, d'assistance et de prévention en matière de bruit.

L'adhésion aurait pour contrepartie la possibilité de recourir, en cas de besoins, à la compétence de l'association, ainsi qu'à son expérience de près de 40 ans dans un domaine, celui du bruit.

La cotisation annuelle pour les communes de moins de 5000 habitants s'élève à 80 €. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune au Centre Antibruit du Bas-Rhin.

##### **→ Plan de relance de l'économie – Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipés des attributions du FC TVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions (Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT),

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 608 412 €,

DECIDE d'inscrire au budget de Soultz-sous-Forêts 1 715 200 € de dépenses réelles d'investissement, soit une augmentation de 6.64 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Soultz-sous-Forêts s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### → Diverses informations

- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : par arrêté interministériel du 13 mars 2009, publié au journal officiel du 18 mars 2009, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu à la commune de Soultz-sous-Forêts pour les inondations et coulées de boue du 30 mai 2008.

Cette reconnaissance fait suite à un recours gracieux introduit par la commune, consécutif à un premier rejet.

C'est grâce à l'aide et au soutien d'un certain nombre de personnes et d'organismes, dont Michel BATT de la chambre d'agriculture et le Député REISS, que ce recours gracieux a pu aboutir.

- Dans le cadre de la convention entre le Sycoparc et l'ONF, le Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord invitent ceux qui souhaitent mieux connaître les multiples critères pris en compte par les forestiers lors des opérations de martelage à une journée « marteloscope ».

Cette formation originale à la portée des non forestiers permet sur une parcelle pilote de simuler une opération de martelage et d'analyser l'impact du coup de marteau. La journée se déroulera le samedi 4 avril 2009 de 9 h à 17 h – rendez-vous à l'auberge du lac à l'étang d'Hasselfurth à Bitche. Les personnes intéressées sont priées de faire inscrire rapidement, et avant le 27 mars.

- M. Jean-Marc REBIERE, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin informe que pour des raisons personnelles et à sa demande, le Gouvernement vient de la nommer membre du Conseil d'Administration Territoriale de l'Etat, avec la perspective de lui en confier la présidence. Il prendra ses fonctions immédiatement après le Sommet de l'OTAN.

### → Prochaines manifestations

- réunion publique sur le compostage le lundi 6 avril 2009 à 19 h 30 à La Saline
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 6 mai 2009 à 20 h 15**

### → Doléances

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Laurent VONAU interpelle le Maire avec 3 observations :

1. question de propreté dans la commune : les papiers, les détritux et les crottes de chiens traînent sur les trottoirs, pourquoi n'y a-t-il plus de poubelles dans les rues ?

Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de modification en ce qui concerne l'implantation des poubelles de rue dans la commune. Dans la rue de Seltz, il y a une poubelle au niveau de la maison n° 10 et devant le collège. Il faudra voir pour installer une poubelle non loin du passage à niveau

2. nid de cigognes : suite à l'entretien avec M. SCHIERER de Lobsann, celui-ci a fait remarquer qu'il n'y avait plus de nid de cigognes sur l'église protestante. Ce nid a sans doute été enlevé suite à la réfection de l'église.

Alfred SCHMITT précise que ce nid de cigogne est enlevé depuis plus longtemps.

Une réflexion est à mener pour voir si ce nid doit être remis.

3. antenne téléphonique : l'antenne téléphonique située au lieudit « Hub » a pris de l'importance et du volume. Les rayonnements sont-ils plus importants qu'à l'origine ?

Le Maire répond que les opérateurs de téléphonie seront contactés pour savoir si des modifications ont été entreprises.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23 heures.